

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'ARTIGNOSC sur VERDON
Séance du 06 novembre 2020

Nombre de conseillers

en exercice	11
de présents	09
de votants	10

L'an deux mille vingt, le six novembre à 18 heures

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de Mr Serge CONSTANS, Maire

Etaient Présents : Mmes Céline BARRE, Maria-Térésa LIOTARDO, Christine MESSAGER, Joëlle ROUVIER, Pascale SOLE ;

MM. Jacques AVANIAN, Bernard DE WATCHER, Sylvain GARRON,

Etait absent : M. Joaquim DA CUNHA ;

Absents représentés : M. Patrick FALCHI donne pouvoir à M. Serge CONSTANS ;

Secrétaire de séance : Mme Christine MESSAGER ;

N° 2020-11-043

Pour : 10

Contre : 00

Abstention : 00

**TRANSFERT DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE PLAN LOCAL D'URBANISME
A LA CCLGV**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'au vu de l'état d'urgence sanitaire annoncé par le Président de la République sur l'ensemble du territoire, il demande la tenue à huis clos de cette séance du conseil municipal.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité des membres présents, décident que cette séance se tiendra à huis clos.

Monsieur le Maire expose aux membres présents qu'en vertu de l'article 136-II de la loi N°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, les communautés de communes et d'agglomération exercent de plein droit la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à compter du 27 mars 2017 sauf si au moins 25 % des communes adhérentes, représentant 20 % de la population, s'y opposent.

Il ajoute que la communauté de communes « Lacs et Gorges du Verdon » nous informe que ces dispositions rentreront en vigueur de plein droit le 1^{er} janvier suivant l'élection du Président de la communauté de communes consécutive au renouvellement général des conseillers municipaux, si les communes adhérentes qui le souhaitent ne s'y opposent pas avant le 31 décembre 2021.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Vu** les statuts de la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon (CCLGV) ;
- **Vu** l'arrêté préfectoral N°21/2018-BCLI du 21 juillet 2018 portant modification des statuts de la CCLGV ;
- **Vu** l'article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- **Vu** le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;
- **Vu** le renouvellement général des conseils municipaux et l'élection du Président de la CCLGV en date du 16 juillet 2020 ;
- **Considérant** que la CCLGV, existant à la date de la publication de la loi ALUR et qui n'est pas compétente en matière de PLU, le devient le 1^{er} jour de l'année suivant l'élection du Président suite au renouvellement général des conseils municipaux. Si dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné précédemment, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu.
- **Considérant** que la CCLGV existait à la date de publication de la loi ALUR et n'est pas compétente en matière de PLU, document d'urbanisme tenant lieu de PLU ou la carte communale ;
- **S'OPPOSE** au transfert de la compétence en matière de PLU, document d'urbanisme tenant lieu de PLU ou la carte communale à la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon ;

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération et rappelle que conformément aux termes de l'article R.421-1 du code de justice administrative, elle peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de TOULON (5 rue Racine - CS40510 - 83041 TOULON Cedex 9), ou par voie dématérialisée sur l'application informatique « *Télérecours Citoyens* » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré à ARTIGNOSC sur VERDON
Les jours , mois en an que dessus

Le Maire, Serge CONSTANS

